

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

Fait en deux exemplaires à Ottawa, le quinzième jour de juillet 1971, en anglais, en français et en norvégien, chaque version faisant également foi.

**J. ALAN BEESLEY**  
*Pour le Gouvernement du Canada*

**TORFINN OFTEDAL**  
*Pour le Gouvernement de la Norvège*